

OFFRE GROUPEE DE SERVICES OCF

« Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité »

CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales définissent les principes et les modalités de fonctionnement de l'ensemble des services intégrés dans l'offre groupée de services « Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité », désignée dans le texte ci-dessous par « l'offre groupée de services » ou « l'OCF ».

L'ensemble des Conditions Particulières et Générales de l'offre groupée de services, celles de chacun des produits et services la composant, et les conditions Générales et Particulières de la Convention de Compte de Dépôt forment un tout indissociable qui régit la relation entre la Banque et son Client.

Concernant les aspects tarifaires, en cas de contradiction entre les conditions générales des différents produits composant la présente offre groupée de services et les présentes conditions générales, seules ces dernières prévaudront.

Le compte de dépôt sert de support juridique aux opérations relatives aux produits et services qui composent l'offre groupée de services.

Cette offre groupée de services annule et remplace les offres groupées de services précédemment passées notamment pour les dispositions relatives aux moyens de paiement.

Cette offre groupée de services est principalement réservée aux personnes physiques éligibles n'agissant pas pour des besoins professionnels, pour lesquelles :

1. la BRED Banque Populaire a apprécié une situation de fragilité financière compte tenu de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement au cours d'un même mois ou répétés pendant trois mois consécutifs et du montant des ressources portées au crédit du compte.
2. un chèque impayé ou une déclaration de retrait de carte bancaire est inscrit pendant trois mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques.
3. les débiteurs dont la demande tendant au traitement de leur situation de surendettement a été déclarée recevable en application de l'article L. 331-3-1 du code de la consommation.

Article 1 : CONTENU DE L'OFFRE

La souscription des produits et services proposés dans le cadre de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF), nécessite la détention préalable d'un compte de dépôt. Les produits et services composant l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité décrits dans les présentes Conditions générales et les Conditions particulières spécifiques, sont les suivants :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Une carte de paiement à autorisation systématique : la Carte VISA à contrôle de solde,
- Le dépôt et retrait d'espèces dans l'agence BRED Banque Populaire où est géré le compte,
- Quatre virements mensuels SEPA, dont un virement permanent,
- Deux chèques de banque par mois,
- La mise en place de mandats de prélèvements SEPA,
- Des prélèvements SEPA ou Titres Interbancaires de paiement en nombre illimité,
- La consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (service BREDConnect),
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte : service Message+, option infos : 2 messages par semaine,

- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Le plafonnement spécifique des frais de commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier
- Un changement d'adresse par an.

Article 2 – DUREE

L'offre groupée de services est conclue pour une durée indéterminée.

Article 3 – COTISATION

La cotisation correspond à un montant forfaitaire annuel payable en 12 mensualités et pour la première fois, à compter du jour suivant la date de la prise d'effet de l'offre groupée de services. Ces mensualités sont prélevées sur le compte indiqué dans les Conditions Particulières. Le tarif de l'offre groupée de services figure aux Conditions Tarifaires de la Banque en vigueur. La Banque informera le Client de toute modification tarifaire de la cotisation moyennant un préavis de deux mois. Le montant de la cotisation mensuelle est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac. En cas de résiliation de l'offre groupée de services, le montant de cotisation perçu est fonction de sa durée d'utilisation ; tout mois commencé est dû.

Article 4 –RENONCIATION ET RESILIATION

Lorsque le Client ayant souscrit l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ne souhaite plus en bénéficier et opte pour une autre offre, sa renonciation écrite est recueillie par l'agence BRED Banque Populaire gestionnaire du compte ou au travers de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique accessible depuis le site Internet de la Banque. La présente offre groupée de services est immédiatement caduque.

La Banque pourra notamment résilier à tout moment l'offre groupée de services, en cas de non-paiement de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services et sans préavis, en cas de comportement gravement répréhensible,

de clôture du compte de dépôt ou de suppression de l'offre groupée de services résultant d'une mesure législative ou réglementaire.

La résiliation de l'offre groupée de services entraîne la résiliation de l'ensemble des produits et services la composant.

ARTICLE 5 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la BRED Banque Populaire qui agit en tant que responsable de traitement, recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées et à qui elles sont destinées, combien de temps elles seront conservées, les bases légales sur lesquelles repose le traitement ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'Information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet www.bred.fr (rubrique « Informations réglementaires » en bas de page du site) ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la protection de vos données à caractère personnel, ou contacter notre Délégué à la Protection des Données, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : BRED Banque Populaire - Délégué à la Protection des Données - 4, route de la Pyramide - 75132 PARIS CEDEX 12 ; ou par courriel à : delegue-protection-donnees@bred.fr

Article 6 – VENTE A DISTANCE – DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Si le contrat est conclu dans le cadre d'une vente à distance ou d'un démarchage, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de conclusion du contrat.

Le contrat peut recevoir un commencement d'exécution avant l'expiration du délai de rétractation, si le client en fait la demande. A cet égard, les opérations effectuées sur le compte à l'initiative du client vaudront accord de sa part sur un commencement d'exécution.

En cas de rétractation, le client devra restituer à la banque les éventuelles sommes perçues et les moyens de paiements mis à sa disposition dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la notification. Le client ne peut être tenu qu'au paiement proportionnel du service financier effectivement fourni, à l'exclusion de toute pénalité.

Pour être valable, la demande de rétractation doit :

- être lisible et datée,
- comporter toutes les informations suivantes : n° de compte, nom du titulaire, libellé du contrat [offre groupée de services OCF]
- préciser sans ambiguïté que le client « déclare renoncer au contrat Offre Groupée de Service OCF conclu le XX/XX/XXXX auprès de la BRED Banque Populaire »
- et être adressée sur support papier ou tout autre support durable à l'adresse suivante : Gestion commerciale PEO 8461 A – CS 31263 – 4, route de la Pyramide – 75132 PARIS CEDEX 12.